

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux août, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 août 2016

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Michel ARMAGNACQ, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Jean-Jacques DUBOIS, Mme Corinne BOURCHEIX, MM. Eric JAUMET, Thierry ALLARD, Mmes Karine TIBOURCIO de la CORRE, Céline PEYRONNIN, MM. Julien LE TACON, Xavier FLEURY, Mme Tatiana VIGEAN

Absents représentés : Karine PRIVAT par Céline PEYRONNIN
Frédéric EXPERT par Jean-Patrick SOULÉ
Jean-Noël CLAMOUR par Maguy PEYRONNIN
Yannick LEGLISE par Corinne BOURCHEIX

Absents excusés : Mmes Marie-France LE ROUX, Gaëlle GENVRIN, Muriel LACAZE,

Secrétaire de séance : Eric JAUMET

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Achat terrain SAFER A BARREYRE
- Convention avec le Conseil Départemental travaux D117

31/2016 – ACHAT TERRAIN SAFER BARREYRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N°06/2015 en date du 19 mars 2015 dans laquelle la Commune a signé une convention avec la SAFER afin d'être informé et de surveiller le marché foncier sur CERONS.

Il explique que le Conseil Municipal est attaché à la protection de l'espace agricole. C'est ainsi que lorsque des transactions ont lieu et qu'elles menacent la vocation agricole des parcelles, la commune a la possibilité de demander à la SAFER de préempter en s'engageant auprès de cette dernière à lui racheter les parcelles concernées.

La SAFER nous a informés de la vente de la parcelle cadastrée section B n° 1084 à Barreyre d'une superficie de 34a 55ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaitant le maintien de la vocation agricole de cette parcelle s'engage à l'unanimité :

- à acheter à la SAFER la parcelle cadastrée section B n° 1084 à Barreyre pour un montant de 4 000 € et autorise le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER ainsi que la déclaration sur l'honneur de demande d'exercice du droit de préemption,
- à prendre en charge tous les frais afférent à cette transaction,
- à louer ce bien en signant un bail rural avec l'EARL EXPERT et Fils pour une durée minimale de 15 ans.

**32/2016 - CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX CAB AMENAGEMENT D117
DEVANT LA PLACE CHARLES DE GAULLE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental pour effectuer les travaux sur les dépendances de la voirie départementale située en agglomération. C'est le cas pour les travaux d'aménagement de la D 117 devant la Place Charles de Gaulle dans le cadre de la C.A.B.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45